

# FORUM DES DIRIGEANTS POSTAUX - ARUSHA, LE 10 JUIN 2024

## Déclaration du Forum des dirigeants postaux africains

### 1. Introduction

Le Forum des dirigeants postaux africains s'est tenu à Arusha, en République-unie de Tanzanie, le 10 juin 2024, en marge des travaux de la 42e session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

L'édition de cette année a été placée sous le thème : « **La poste africaine se prépare à servir les économies numériques à travers l'innovation et les produits et services postaux numériques** »

### 2. Cérémonie d'ouverture

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités ci-après :

- Dr Sifundo Chief Moyo, Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes ;
- M. Cornelius Ramathakwane, Président du Forum des dirigeants postaux africains ;
- M. Bruno Yuma, représentant du Président du Forum des régulateurs postaux africains ;

La motion de remerciement a été prononcée par Mme Jessica Ssengooba, Secrétaire générale adjointe de l'UPAP.

### 3. Participants

Ont participé à ce Forum, la quasi-totalité des États membres de l'UPAP, à l'exception du Burundi, de l'Eswatini, de Madagascar et de la Tunisie. ... Liste des participants jointe en **annexe 1**.

Ont également pris part à ces travaux les organisations partenaires ci-après :

- AFRALTI ;
- CRASA ;
- EACO ;
- PUMeD ;
- Groupe la Poste France ;
- Nelson Mandela African Institute of Science and Technology (NM-AIST) ;
- UNI Africa Global ;
- SAPOA ;
- Shi2MyID ;
  
- CPEAO.

#### 4. Sous-thèmes

Le thème principal a été décliné en trois (3) sous-thèmes comme suit :

**4.1 Sous-thème 1 :** Après la pandémie de COVID-19, quelles manœuvres clés de transformation numérique la poste a-t-elle mises en œuvre et comment ces manœuvres ont-elles contribué à aider les services postaux à regagner le terrain perdu ?

Ce sous-thème a été abordé sous forme de questions, à savoir :

- Y-a-t-il eu un déploiement de nouveaux outils et technologiques et l'introduction de nouveaux services ?
- Citer trois à cinq interventions essentielles au succès des OD africains.

Dr. Devotha Nyambo (directeur par intérim, HPC/Center of Excellence ICT, NM-AIST (Université Nelson Mandela, Arusha)) était le modérateur pour ce thème dont le présentateur principal était M. Shantosh Gopal, directeur général de la société Ship2myID.

Ont participé à ce débat les panélistes ci-après :

1. M. John Kipyegon Tonui, directeur général de la Poste du Kenya ;
2. M. Cornelius Ramatlhakwane, directeur général de la Poste du Botswana ;
3. Mme Angela Banda, directrice générale de la Poste du Malawi ;
4. M. Abdaty Ka, directeur de l'exploitation postale et des transferts, chargé des relations internationales de la Poste du Sénégal.

Au terme des débats, les principales conclusions qui se sont dégagées sont les suivantes :

- S'il est nécessaire d'investir dans l'innovation, il est également nécessaire d'investir dans la cybersécurité et les ressources humaines, notamment en tenant compte de la dimension culturelle ;
- Les opérateurs désignés doivent mettre en place des mécanismes de protection contre les cyberattaques et surtout renforcer l'infrastructure essentielle pour la protection des données au niveau des bureaux de poste ;
- Les opérateurs désignés sont invités à renforcer les partenariats stratégiques conclus entre eux ainsi qu'avec les pourvoyeurs de solutions ;
- Inciter les gouvernements à faire appel à la poste en qualité d'agence pour la prestation de différents services ;
- Relever les défis de la régulation dans le cadre des stratégies de transformation ;
- Il est nécessaire de créer un marché africain pour le commerce transfrontalier africain ;
- Les gouvernements devraient inscrire les stratégies postales dans leurs politiques nationales ;
- Les OD devraient sensibiliser les gouvernements afin de les amener à comprendre le véritable rôle de la poste et comment les accompagner pour en tirer le meilleur parti ;
- Étudier et acquérir du matériel innovant et des solutions numériques pour améliorer la qualité de la distribution du dernier kilomètre, notamment la livraison à domicile, le suivi et la localisation, la prestation de services administratifs, etc. ;
- L'échange de meilleures pratiques et d'expériences entre les pays membres est vivement recommandé ;

- Veiller à ce que l'OSU soit rémunéré à sa juste valeur.
- Les États membres devraient élaborer des cadres de régulation équitables et harmonieux afin de permettre aux OD d'être compétitifs sur le marché.
- L'UPAP devrait mettre en place une plateforme régionale de commerce électronique.

**4.2 Sous-thème 2 :** Les partenariats stratégiques offrent des opportunités de déblocage de l'impasse technologique. Quelles sont les possibilités de partenariat avec le secteur privé pour atteindre les niveaux souhaités de numérisation dans nos entités ?

Les questions suivantes ont également été débattues :

- Comment pouvons-nous impliquer les parties prenantes/partenaires concernés dans l'opérationnalisation de l'initiative Zone de prospérité postale (ZPP) au sein de nos OD ?
- Existe-t-il des partenariats public-privé notables créés au cours de la période sous revue et quelle forme prennent ces partenariats ?

La modération de ce sous-thème était assurée par le Dr Germin Peter Lyakurwa, maître de conférences, Ecole CoCSE de l'Université Nelson Mandela, Arusha.

L'orateur principal était M. Walter Trezeguet, président du Conseil consultatif de l'UPU. Ont participé à ce débat les panélistes ci-après :

1. M. Maharage Chande - Directeur général de la Poste de Tanzanie ;
2. M. Abdellatif Benzarhouni, directeur de la coopération et des partenariats internationaux, Maroc ;
3. M. Norman Maule - Directeur général de la Poste de Zambie ;
4. M. Maxwell Chitendeni - Directeur général de la Poste du Zimbabwe ;
5. Dr Bonny Mgawe, maître de conférences à l'école CoCSE, Université Nelson Mandela, Arusha.

Au terme des débats, les principales conclusions qui se sont dégagées sont les suivantes :

- Les OD doivent s'inspirer des leaders du secteur pour éviter de réinventer la roue ;
- Investir dans le capital humain pour développer des logiciels adaptés aux besoins des OD ;
- Revoir les cadres existants afin de pouvoir tirer parti des partenariats conclus ;
- Les OD devraient s'assurer que les données sont bien protégées ;
- Les OD devraient utiliser les centres de formation postale pour le renforcement des capacités numériques ;
- L'étude de l'UA sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique devrait être mise en œuvre pour atteindre ses objectifs.
- Les États membres devraient mettre l'accent sur l'élaboration de plans numériques clairs et bien alignés sur les plans nationaux, régionaux et continentaux, et ces plans doivent être clairement communiqués à toutes les parties prenantes ;
- Les OD doivent se protéger contre les partenaires peu scrupuleux qui se rendent en Afrique pour exploiter les OD non avertis en exerçant la vigilance nécessaire et en s'assurant qu'ils « agissent là où cela se justifie ».
- Adopter les principes définis par la ZLECAf au niveau de la poste ;

- L'UPAP apporterait une plus-value en mettant une plateforme de commerce électronique à la disposition des États membres ;
- Les OD devraient envisager de mettre en œuvre l'initiative des Zones de prospérité postale (ZPP) afin d'augmenter les volumes et de participer efficacement au commerce électronique grâce à la technologie.

#### **4. 3 Sous-thème 3 : Mécanismes de financement du service universel**

- Partage d'idées et de bonnes pratiques par les OD
- Les gouvernements sont-ils prêts à accorder des subventions ?
- Existe-t-il une convergence sur le coût des services universels entre le régulateur et l'opérateur ?

La modération de ce sous-thème a été assurée par M. Brian Mwansa, avec comme présentateur principal, M. Shathiso Currington Slave de Botswana Post. Ont participé aux débats en qualité de panélistes les personnes suivantes :

1. Mme Tshibonge M. Sandra, directeur général de la Société congolaise des postes et télécommunications ;
2. M. Saba Ibrahim - Directeur général de la Poste du Burkina Faso ;
3. Mme Violet Molete de l'autorité de régulation des communications d'Afrique du Sud (ICASA) ;
4. M. Alfred Marisa de l'autorité de régulation des communications du Zimbabwe (POTRAZ).

Au terme des débats, les recommandations ci-après ont été formulées :

- Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre le régulateur et les opérateurs postaux sur les questions d'OSU ;
- Il est nécessaire pour les opérateurs postaux de procéder au renforcement des capacités et au transfert de connaissances sur l'obligation d'assurer un service universel.
- Il est impératif pour les États membres de se doter de cadres juridiques clairement articulés ;
- Les États membres devraient envisager l'approche du financement basée sur les projets.
- Les modèles de calcul des coûts, qu'il s'agisse d'un calcul des coûts basé sur les activités ou autre, doivent être élaborés au fil du temps, par itération, pour permettre aux OD de les mettre en œuvre en toute confiance ;
- L'UPAP devrait envisager de se doter d'un outil de calcul des coûts qui sera mis à la disposition des États membres pour calculer les coûts de l'OSU ;
- Les États membres doivent procéder à une réflexion minutieuse sur le calcul des coûts de l'OSU afin d'éviter d'intégrer des coûts de non-qualité dans le coût total de l'OSU.

## **5. Conclusion**

Des remerciements appuyés ont été formulés par les participants, notamment :

1. Aux autorités tanzaniennes à travers le Ministère en charge des services postaux, le Régulateur et l'Opérateur, organisateurs de la 42e session ordinaire du Conseil d'administration, ainsi qu'au peuple tanzanien pour leur accueil chaleureux et la parfaite organisation du Forum ;

2. Au Secrétariat général de l'UPAP pour avoir choisi des thématiques passionnants ainsi que des panélistes et modérateurs chevronnés pour animer ce Forum ;
3. Aux États membres de l'UPAP pour leur engagement indéfectible en faveur du développement des services postaux en Afrique, comme en témoigne leur participation constante aux assises de l'Union.

***Fait à Arusha, République unie de Tanzanie, le 10 juin 2024.***

**Décision N° 00/UPAP/CA/XLI/2024**

**Relative au Forum africain des dirigeants postaux**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 42e session ordinaire du 03 au 14 juin 2024 à Arusha, République unie de Tanzanie ;**

**Vu** la résolution n° 06 /UPAP/CA/XXXVIII/2019 portant organisation du Forum des dirigeants postaux africains ;

**Vu** la Déclaration du Forum des dirigeants postaux africains tenu le 10 juin 2024 à Arusha, République unie de Tanzanie ;

**Décide :**

Les États membres, les autorités de régulation et les opérateurs désignés sont invités à mettre en œuvre les recommandations et les principales conclusions formulées par le Forum sous chacun des sous-thèmes.

**Charge :**

- Le Secrétariat général d'accélérer le processus de publication de directives et de partage d'expériences sur les meilleures pratiques au niveau régional, conformément à la résolution n° xx/UPAP/CA/XXXVI/20xx ;

**Charge :**

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Arusha, République unie de Tanzanie, le 10 juin 2024.***